

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie de l'Abattoir - Revalorisation de certaines redevances d'abattage au 1er janvier 2008 - Adoption.

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0776 du 27 octobre 2006, vous avez fixé le montant des redevances d'abattage selon le tableau ci-dessous, à dater du 1^{er} janvier 2007.

Espèces traitées	Au 1/1/2007 la tonne en € arrondi
Gros bovins	
- Jeudi	136,11
- Autres jours.....	123,37
- Abattages rituels.....	140,89
Tarifs dégressifs	
- 1 à 100 000 kgs/mois	123,37
- -au-delà de 100 000 kgs/mois	75,55
Moutons	145,68
Agneaux	230,15
Chevaux	
- de 0 à 30 000 kgs/mois	134,68
- de 30 001 à 35 000 kgs/mois	129,91
- de 35 001 à 40 000 kgs/mois	125,11
- de 40 001 à 45 000 kgs/mois	120,34
- de 45 001 à 50 000 kgs/mois	115,56
- au-delà	110,77
Porcelets	306,65
.....	
Veaux	131,34
Abattages rituels	141,37

Pour tenir compte de l'inflation, d'une part et de différents critères (jours d'abattage, abattage rituel, dégressivité en fonction du tonnage mensuel) et des charges supplémentaires supportées par la Régie dans le cadre de l'exploitation d'un tel Etablissement d'autre part, il est proposé une majoration de l'ensemble des redevances d'abattage de 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2008, exceptées celles relatives à l'abattage des porcs qui pourraient être majorées de 4 % eu égard aux charges spécifiques s'y rapportant et sans changement depuis plus de 2 ans

Dans ces conditions, les nouvelles redevances pourraient être les suivantes :

Espèces traitées	Redevance au 1^{er} janvier 2007 en €/tonne	Redevance au 1^{er} janvier 2008 en €/tonne
Gros bovins		
- Jeudi	136,11	139,51
- Autres jours	123,37	126,45
- Abattages rituels	140,89	144,41
Tarif dégressif		
- de 1 à 100 000 kg/mois	123,37	126,45
- au-delà	75,55	77,44
Moutons	145,68	149,32
Agneaux	230,15	235,90
Chevaux		
- de 0 à 30 000 kgs/mois	134,68	138,05
- de 30 001 à 35 000 kgs/mois...	129,91	133,16
- de 35 001 à 40 000 kgs/mois...	125,11	128,24
- de 40 001 à 45 000 kgs/mois ..	120,34	123,35
- de 45 001 à 50 000 kgs/mois...	115,56	118,45
- au-delà	110,77	113,54
Porcs		
- tarifs dégressifs		
- 1 à 70 000 kgs/mois	90,81	94,44
- de 70 001 à 140 000 kgs/mois.	86,15	89,60
- au-delà	83,04	86,36
Porcelets	306,65	318,92
Veaux	131,34	134,62
- abattage rituel	141,37	144,90
- Redevance traitement des abats blancs	2,29	2,35 (à l'unité)

Quant aux prestations liées aux abattages familiaux, elles pourraient être modifiées de la manière suivante, eu égard à leur spécificité.

Espèces traitées	Redevance au 1^{er} janvier 2007 à l'unité	Redevance au 1^{er} janvier 2008 à l'unité
Bovins	52,00 €	62,00 €
Chevaux	52,00 €	62,00 €
Moutons - Chèvre	25,00 €	35,00 €
Porcs	25,00 €	35,00 €
Agneaux	20,00 €	30,00 €
Porcelets - Chevreaux	20,00 €	30,00 €
Veaux	40,00 €	50,00 €

Les membres du Conseil d'Exploitation, au cours de la séance du 18 octobre 2007, ont donné leur accord à cette proposition.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter cette nouvelle tarification et de l'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 JANVIER 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2008</p>
--

M. JEAN-PIERRE FAVROUL